

Un lieu d'accueil pour les femmes victimes de violence assuré par des bénévoles

janvier 2009

[Imprimer la page](#)

[Index](#)

- [Type d'action](#)
- [Département](#)
- [Sur le vif](#)
- [Porteur\(s\) de l'action](#)
- [Objectif\(s\) et bref descriptif](#)
- [Origine\(s\)](#)
- [Description détaillée](#)
- [Bilan](#)
- [Partenaire\(s\)](#)
- [Moyens](#)

Type d'action

- Lien social
- Habitat

Département

Somme (80)

Sur le vif

« Au village, les femmes que nous accueillons n'ont pas d'étiquette. Tout le monde est mis dans le coup. » Le maire adjoint

Porteur(s) de l'action

Association Agéna

Objectif(s) et bref descriptif

Pour assurer l'accueil en urgence de femmes victimes de violences conjugales, une association spécialisée met à disposition des studios autonomes dans un village rural de la Somme. Plus qu'une solution au problème d'hébergement, la mobilisation de la mairie et des habitants permet aux femmes victimes de se reconstruire dans un environnement sécurisant et chaleureux.

Origine(s)

Depuis 1976, l'association Agéna aide et accompagne dans la Somme des femmes en grande difficulté et/ou victimes de violence, avec ou sans enfants. Elle effectue dans cette perspective un travail de sensibilisation des professionnels et du grand public en organisant des actions de formation et des évènements culturels. L'association gère également plusieurs équipements tels que des CHRS, halte garderie, centre maternel et logements autonomes, principalement implantés en milieu urbain. Agéna mène en 2006 une étude quantitative et qualitative qui traduit un déficit d'accueil en zone rurale, et un besoin de proximité et de discréetion pour les femmes accueillies. Une assistante sociale de l'association rencontre le maire du village de Conty pour élaborer ensemble un projet de six studios conçu pour y répondre.

Description détaillée

Dans un premier temps, le projet d'accueil porté par l'association Agéna est présenté aux élus locaux

et rencontre la forte volonté d'ouverture de la politique sociale municipale. La mairie réhabilite une maison pour la mettre à disposition avec le soutien financier de la Direction Départementale de l'Equipement et du service urbanisme. Dans un deuxième temps, une réunion d'information organisée par Agéna et la mairie, permet d'obtenir l'implication de partenaires locaux pour répondre de manière optimale aux besoins des femmes : l'école, la gendarmerie, les restos du coeur, Shopi et la Croix rouge se mobilisent.

Dans un troisième temps, une soirée-débat est organisée par le maire pour sensibiliser la population à la problématique des femmes victimes de violence à l'issu duquel un groupe de travail se constitue animé par le maire adjoint et une assistante sociale d'Agéna. En parallèle, un appel au bénévolat pour l'accueil des femmes au village est lancé dans le journal local.

Un accueil convivial et transitoire en centre ville assuré en continu par des bénévoles

L'accueil d'urgence ouvre en avril 2007 dans la maison mise à disposition par la mairie en centre ville. Dotée d'une salle commune conviviale et d'une cour à l'arrière, elle comporte six studios meublés de superficies variables dans lesquels les femmes trouvent à leur arrivée, linge de toilette, vaisselle, draps propres, quelques livres, et de l'alimentation de secours donnée par la Croix rouge. La procédure d'admission est la suivante : la femme qui appelle le numéro d'urgence (115) est immédiatement transférée vers un des six logements autonome dans la mesure des places vacantes. L'accueil est assuré 24h sur 24 grâce à la mobilisation des bénévoles, disponibles de jour comme de nuit, selon un planning préétabli. Ce sont eux qui, à l'arrivée font l'état des lieux avec la personne accueillie, lui remettent un contrat d'accueil et la charte de l'association.

Durant le séjour, tout est mis en oeuvre pour que l'arrivée à Conty ne constitue pas une rupture. En fonction de leurs situations, les femmes accueillies continuent à aller au travail, à suivre leur formation ou à chercher un emploi. La mobilisation des acteurs publics ou privés du territoire facilite leur intégration au village : les établissements scolaires s'engagent à accueillir les enfants en urgence, sans attendre le certificat de radiation et les plus petits bénéficient d'un accueil prioritaire en halte garderie. Enfin, un nombre importants d'habitants n'hésite pas à s'impliquer notamment par des dons en nature de vêtements et de jouets. Toutes les femmes accueillies bénéficient par ailleurs d'un accompagnement social, adapté à leurs besoins. L'assistante sociale propose par exemple systématiquement de rejoindre un groupe de parole animé par une éducatrice spécialisée et un psychologue à Amiens tous les 15 jours.

L'accueil est conçu pour être transitoire. Celui-ci ne peut excéder six mois maximum. A l'issue de leur séjour, les femmes peuvent rentré chez elles ou être orientées vers l'extérieur, voire dans une des diverses structures de l'association.

Bilan

- En 2007, quatre bénévoles sur cinq sont travailleurs sociaux, le cinquième est gendarme. Pour les aider à trouver la bonne distance avec la personne accueillie, une formation sur la différence entre travail social et bénévolat est organisée par l'association Agéna, qui offre aussi la possibilité d'un accompagnement social et psychologique aux volontaires.
- Fortement ancré dans le tissu local et dans une dynamique de développement, cet accueil d'urgence offre aux femmes des perspectives d'avenir : parvenant à vaincre la peur et à refaire l'unité dans leur trajectoire personnelle, certaines d'entre elles décident même, au terme de l'accueil, de s'installer dans le village.
- L'association continue d'essaimer. D'ici 2009, d'autres structures du même type vont voir le jour dans les villages alentours (une dizaine de lieux d'accueils d'urgence vont être créés sur

le département de la Somme).

Partenaire(s)

L'Etat (via un contrat d'objectifs et de moyens)

La Direction Départementale de l'Action Sociale

Des partenaires locaux variés : la Croix rouge, les Restos du coeur, et Shopi ; les établissements scolaires et la gendarmerie.

Moyens

Humains :

Une assistante sociale à ¼ de temps salariée par l'association.

Financiers

Projet financé dans sa globalité par la DDASS (au titre de l'enveloppe ALT qui finance les logements sociaux temporaire) ; Subvention de 15 000 euros de la Fondation de France.

Matériels

Une maison mise à disposition par la mairie

Contact

LEPAGE Patrice

Président

Association Agena

Adresse : 124 Route de Rouen
80000
Amiens

Tél. : 03 22 33 39 39

Courriel : contact@agena.org

Site web : <http://agena.org/>